# **CAPA PEGC**

Elections professionnelles: du 13 au 20 Octobre 2011

# Déterminés et unitaires













**PEGC**, voter pour la liste SNUipp, SNES, SNEP, c'est se donner des élus compétents et actifs, à l'écoute des préoccupations des collègues, agissant en toute indépendance et en toute transparence contre l'autoritarisme, pour la défense des personnels et du service public. Choisir les listes de la FSU, première fédération de l'enseignement et de la fonction publique d'état, c'est choisir un syndicalisme unitaire et solidaire.

# DÉFENDRE L'EMPLOI, LA PROTECTION SOCIALE ET LES RETRAITES

- Revaloriser le métier d'enseignant et le pouvoir d'achat par l'augmentation du point d'indice et la reconstruction de la grille de la fonction publique,
- Rétablir l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans avec, pour une carrière complète, un niveau de pension de 75% du salaire des 6 derniers mois d'activité, sans décote.

## REVALORISER LA CARRIÈRE DES PEGC

- Permettre l'accès de tous à l'indice terminal de la classe exceptionnelle,
- Fonder le déroulement de carrière sur l'égalité de traitement et non sur l'individualisation et le mérite.

### AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LES FINS DE CARRIÈRE

- Exiger des séquences d'enseignement en groupes d'élèves réduits.
- Libérer du temps pour la concertation et le travail en équipe inclus dans le service.
- Réduire le temps et la charge de travail (15 h de service),
- Aménager les fins de carrière par la réduction progressive des services,
- Prendre en compte la pénibilité de notre métier par le rétablissement d'une Cessation Progressive d'Activité attractive.

#### CONSTRUIRE LE COLLÈGE DE LA RÉUSSITE POUR TOUS

Un collège qui prenne en compte l'hétérogénéité des élèves, les prépare efficacement à poursuivre leurs études dans les trois voies du lycée, et assure à tous une qualification.

#### Pour cela nous proposons de :

- Garantir le caractère national des programmes, des évaluations, des horaires disciplinaires incluant des temps en petits groupes,
- Allèger les effectifs (25 maxi, 20 pour l'éducation prioritaire) permettant de varier les situations pédagogiques favorisant les apprentissages et le suivi des élèves,
- Renforcer les dispositifs d'aide afin d'intervenir dans la classe dès que les difficultés se présentent et sans réduire les horaires actuels d'enseignement,
- Revenir à une carte scolaire permettant la mixité indispensable à la réussite de tous,
- Relancer l'éducation prioritaire en maintenant les exigences de contenus.